



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du logement

Question écrite n° 18219

Texte de la question

M. Marc Dolez demande à Mme la ministre du logement et de la ville de lui indiquer, face à la crise du logement en France, les réflexions que lui inspire la proposition de l'institut Nexity pour le logement de réduire la TVA à 5,5 % sur l'accession à la propriété, pour l'ensemble des primo-accédants afin de permettre à des ménages plus modestes d'accéder à la propriété.

Texte de la réponse

Un projet de loi portant sur le logement est en préparation. Cette loi doit donner un cadre pour la mobilisation de tous les acteurs du logement pour le développement de l'offre nouvelle. La proposition évoquée par l'auteur de la question fait naturellement partie des réflexions en cours à ce titre, car il est important de soutenir de manière forte l'accession populaire à la propriété qui constitue un volet important du projet présidentiel. La proposition de loi déposée par M. Jean-Yves Le Bouillonnet et examinée par l'Assemblée nationale le 1er avril 2008 comportait ce dispositif. Il a alors été dit que cette proposition méritait toute l'attention de la représentation nationale. Il est par ailleurs rappelé que les logements vendus à des accédants sous plafonds de ressources de niveau prêt locatif social (PLS) dans les quartiers faisant l'objet d'une convention avec l'Agence nationale de rénovation urbaine sont déjà soumis au taux réduit de TVA. Il en est de même pour la construction de maisons individuelles destinées à des primo-accédants qui disposent de ressources inférieures aux plafonds de ressources du prêt social location accession (PSLA) dans le cadre d'opérations de Pass-Foncier qui permettent de différer l'acquisition du foncier après celle du bâti et de la charte pour la primo-accession en maison pour 15 euros par jour.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18219

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Logement et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1760

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4055